

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

ASCCUB - Subvention organisation du tournoi UFASEC - Subvention au profit de l'UFASEC

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires est une Association créée depuis le 20 juillet 1982, à l'origine de laquelle se trouvent les associations sportives des Communauté Urbaine de Lille, Bordeaux, Dunkerque et Lyon.

Ses derniers statuts, adoptés en Assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2005 à ARRAS précisent son objet : créer et développer des liens de solidarités et d'entraide entre les associations. Ouvrant pour la consolidation et l'expansion des associations adhérentes, elle milite pour une reconnaissance, au niveau national et international, du droit au sport en facilitant les échanges entre Collectivités et en apportant son aide et son soutien administratif à ses membres.

A ce titre elle supporte la charge financière et participe à l'organisation d'un tournoi sportif qui réunit chaque année, dans plusieurs disciplines, les personnels des diverses Communauté Urbaines.

Pour 2010 la coupe de France fera l'objet de la 30ème édition d'un tournoi qui se déroulera à Bordeaux des 21 au 23 mai et regroupera les associations sportives des Communautés Urbaines adhérentes, à savoir : ARRAS, BORDEAUX, BREST, CHERBOURG, DUNKERQUE, LE CREUSOT MONTCEAU LES MINES, LE MANS, LILLE, LYON, NANCY, et STRASBOURG.

Les budgets prévisionnels de la coupe de France de Bordeaux et de l'UFASEC 2010 font objet des annexes 1 et 2 de la présente délibération.

Pour ce qui concerne l'organisation de la coupe à Bordeaux, la Communauté a attribué à l'ASCCUB une subvention exceptionnelle de 25 000 €, par délibération du Conseil n° 2009/0792 du 27 novembre 2009 et convention du 4 janvier 2010.

Ce montant de 25 000 € est bien reporté dans le budget prévisionnel de la coupe annexé à la présente délibération.

Pour assurer les frais occasionnés pour l'organisation de cette manifestation à Bordeaux, une subvention exceptionnelle supplémentaire de 20 000 € est demandée par l'ASCCUB (hébergement, restauration des élus accompagnants représentant les Communautés Urbaines).

Le budget prévisionnel UFASEC 2010 fait ressortir un montant global de subventions de fonctionnement accordées par les Communautés de 104 297 €. La quote-part de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'établit à **11 833 €**, identique à celle de l'année 2009.

En fonction de la règle établie en 1998 elle est calculée en tenant compte de l'importance de chaque Communauté, en fonction d'une part fixe et d'une participation de 0,011€ par habitant. La part fixe, s'établit à 4802,14 € et la part variable à 7030.86 €.

Pour permettre le paiement de cette subvention, une convention doit intervenir entre la Communauté et l' UFASEC, en application des dispositions de la démarche qualité réalisée en la matière.

La participation aux travaux de cette association et au tournoi annuel permet de créer une synergie entre les agents des douze Communautés Urbaines en favorisant de nombreux échanges d'idées entre collègues de même métier dans un cadre extra professionnel stimulant l'expression libre d'expériences professionnelles partagées.

En ce sens elle contribue à la politique d'action sociale de notre établissement en permettant de contribuer à l'épanouissement des agents, à l'attraction de notre collectivité, à améliorer la mixité sociale et l'insertion par le sport et la culture.

Aussi, si tel est votre avis, Mesdames et Messieurs, il vous est demandé de bien vouloir adopter la délibération suivante :

le Conseil,

Vu la délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, validant les objectifs et les principes directeurs de la politique d'action sociale de la Communauté urbaine en faveur de ses agents,

Considérant que l'action de l'UFASEC participe aux objectifs de la politique sociale validés par la délibération sus visée,

Considérant la présentation du budget 2010 de l'UFASEC et le budget prévisionnel ci annexé, fait ressortir une demande de subvention de 11 833 € participant à une prévision de dépenses de 112 420.50 €

Considérant la demande de l'ASCCUB d'une subvention exceptionnelle nécessaire pour l'organisation matérielle de la manifestation à Bordeaux d'un montant de 20 000 € (hébergement et restauration des Elus)

décide :

- Article 1 : décide d'attribuer une subvention d'un montant de 11 833 € à l'Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires,

- Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer la convention financière 2010 ci-annexée.

- Article 3 : décide d'attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 20 000 € à l'ASCCUB pour assurer les frais d'organisation de la manifestation (hébergement et restauration des Elus)

- article 4 : d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574 sous fonction 0200 CRB R 100 du budget de l'exercice 2010.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUIN 2010**

PUBLIÉ LE : 8 JUIN 2010

M. BERNARD SEUROT